



Fiche de suivi syndical

Mutation 2018-2019

SE-Unsa de XX
ADRESSE
CP VILLE

Mèl : ac-XX@se-unsas.org

Adhérent.e N° Non adhérent.e Autre syndicat

NOM : PRENOM :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Téléphone : Portable : Courriel :

Adresse administrative :

CORPS : Agrégé.e Certifié.e CPE P.EPS PLP PSYEN

DISCIPLINE : CODE : (ne rien inscrire)

Echelon au 1/09/18 : Grade au 1/09/18 : Ancienneté dans le poste : ans

Situation administrative

- Stagiaire
- Ex contractuel,
- Ex AED
- Titulaire d'un poste
- TZR depuis
- Affectation à titre provisoire
- Congé longue durée
- Congé longue maladie
- Disponibilité
- REP+, REP, Ville, lycée ex-APV

Situation familiale :

- Marié-e avant le 31/08/2018
- PACSE-e avant le 31/08/2018
- Nombre d'enfants à charge et âges : :

Situation personnelle :

- BOE
- RQTH
- Dossier médical en cours

TYPE DE DEMANDE

- Rapprochement de conjoint ou Autorité Parentale Conjointe
- Séparation : nombre d'années
 - En activité :
 - En congé parental ou disponibilité
- Situation de parent isolé
- Mutation simultanée
 - Avec :
 - Discipline :
- Réintégration : académie d'origine :
- Originaire d'un DOM : CIMM

Pièces justificatives à joindre (cocher les pièces à fournir)

- Situation administrative
 - tout arrêté justifiant de situations administratives (dernier poste occupé, de détachement, de dernière affectation avant disponibilité ...)
 - arrêté de reclassement pour les stagiaires justifiant de services d'agent non titulaire
- Rapprochement de conjoint ou Autorité parentale conjointe ou mutation simultanée
 - Pour tous
 - attestation récente de l'activité professionnelle du ou de l'ex- conjoint s'il n'est pas agent de l'éducation nationale
 - attestation récente d'inscription à Pôle emploi en cas de chômage du ou de l'ex-conjoint
 - Pour Autorité Parentale : justificatif du tribunal de garde alternée, partagée ou droit de visite ou tout document prouvant la situation de séparation.
- Personnels mariés
 - une photocopie du livret de famille
- Personnels liés par un PACS
 - attestation du tribunal de PACS conclu avant le 31/08/2018
- Personnels ayant au moins un enfant reconnu par les deux parents (moins de 18 ans au 31/08/2019)
 - une photocopie intégrale du livret de famille (de chacun des deux parents si non mariés)
 - OU une déclaration de grossesse avec la date de début présumé et une attestation de reconnaissance anticipée avant le 31/12/2018
- Situation de Parent Isolé (ayant au moins 1 enfant de moins de 18 ans au 31/08/2019)
 - photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
 - photocopie du jugement du tribunal
 - justificatif de la résidence de l'enfant : certificat de scolarité, attestation de la crèche ...
 - pièces justifiant l'amélioration de la vie de l'enfant ou de l'organisation de la vie de l'enfant
- Dossier médical
 - bénéfice de l'obligation d'emploi (BOE)
 - photocopie de la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH)
 - pièces délivrées par le(s) médecin(s) justifiant l'amélioration de la vie
 - une demande motivée



MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE GENERAL									
Vœux INTER	ACADEMIE	Barème calculé	Barème Vérification	Type de Bonification	Vœux INTER	ACADEMIE	Barème calculé	Barème Vérification	Type de Bonification
01					17				
02					18				
03					19				
04					20				
05					21				
06					22				
07					23				
08					24				
09					25				
10					26				
11					27				
12					28				
13					29				
14					30				
15					31				
16									
MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE SPECIFIQUE									
Vœux INTER	DESIGNATION DU VOEU			Type de Vœux	Vœux INTER	DESIGNATION DU VOEU			Type de Vœux
01					09				
02					10				
03					11				
04					12				
05					13				
06					14				
07					15				
08									

Pour le mouvement spécifique national, type de vœu : Vœu précis : établissement (code de l'établissement) Vœu large : commune, groupement de communes, département, académie.

Autorisation CNIL : J'accepte de fournir au SE-UNSA les informations nécessaires au suivi de mon dossier. Je demande au SE-UNSA de me fournir les informations concernant notamment « ma mutation » auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires nationales, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SE-UNSA.

Date :

Signature :